

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Réf. 130000005791/D

N° rév. 1.5

StoPox KU 611 Komp. B

Date de révision 20.07.2017

Date d'impression 28.07.2017

RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial StoPox KU 611 Komp. B

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Produit de peinture

Réservé aux utilisateurs industriels et professionnels.

Utilisations déconseillées

Ces informations ne sont pas disponibles.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Sto AG Schweiz
Südstrasse 14
CH - 8172 Niederglatt
Téléphone: 044 851 53 53
Télécopie: 044 851 53 00
www.stoag.ch

Adresse e-mail de la personne responsable de FDS Schweiz

Sto SE & Co. KGaA
Département TIQ Qualitätssicherung
p.hammerschmitt@sto.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence Schweiz

Heures d'ouverture
7.30 - 12.00 / 13.00 - 16.30
Tél. 0041 - 44 - 851 - 54 44
Hors d'heures d'ouverture
Tél. 0044 - 1235 - 239 - 670
Tox Info Suisse
Tél. 0041-44-251-51-51
Numéro abrégé: 145 (www.toxi.ch)

RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Toxicité aiguë, Catégorie 4 H302: Nocif en cas d'ingestion.

Toxicité aiguë, Catégorie 4 H332: Nocif par inhalation.

Corrosion cutanée, Catégorie 1B H314: Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

StoPox KU 611 Komp. B

Lésions oculaires graves, Catégorie 1	H318: Provoque de graves lésions des yeux.
Sensibilisation cutanée, Catégorie 1	H317: Peut provoquer une allergie cutanée.
Toxicité chronique pour le milieu aquatique, Catégorie 3	H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement	Danger
Mentions de danger	<p>H302 + H332 H314</p> <p>H317 H412</p> <p>Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. Peut provoquer une allergie cutanée. Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.</p>
Informations Additionnelles sur les Dangers	<p>EUH071</p> <p>Corrosif pour les voies respiratoires.</p>
Conseils de prudence	<p>Prévention: P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.</p> <p>Intervention: P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher. P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P301 + P330 + P331 EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. P304 + P340 + P312 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin</p>

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

StoPox KU 611 Komp. B

Élimination:

P501

en cas de malaise.

Rapporter le contenu/le contenant à une entreprise d'élimination de déchets agréée ou à un point de collecte communal.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

alcool benzylique
3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine
m-phénylenebis(méthylamine)

2.3 Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB
Non applicable

RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2 Mélanges

Nature chimique

Durcisseur à base de résine époxydique, formulation à base de polyaminesaliphatiques.

Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE Numéro d'enregistrement	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	Concentration (% w/w)
alcool benzylique	100-51-6 202-859-9 01-2119492630-38-XXXX	Acute Tox.4; H302 Acute Tox.4; H332 Eye Irrit.2; H319	> 30
3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine	2855-13-2 220-666-8 01-2119514687-32-XXXX	Acute Tox.4; H302 Acute Tox.4; H312 Skin Corr.1B; H314 Skin Sens.1; H317 Aquatic Chronic3; H412	< 25
m-phénylenebis(méthylamine)	1477-55-0 216-032-5 01-2119480150-50-XXXX	Acute Tox.4; H302 Acute Tox.4; H332 Skin Corr.1B; H314 Skin Sens.1; H317 Aquatic Chronic3; H412	< 15
acide salicylique	69-72-7 200-712-3 01-2119486984-17-XXXX	Acute Tox.4; H302 Eye Dam.1; H318	> 2,5 - < 10

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

StoPox KU 611 Komp. B

RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux	Si les symptômes persistent ou en cas de doute, consulter un médecin. Le secouriste doit se protéger.
Inhalation	Amener à l'air libre en cas d'inhalation accidentelle des vapeurs ou des produits de décomposition. Consulter un médecin après toute exposition importante.
Contact avec la peau	Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Laver la peau à fond avec de l'eau et du savon ou utiliser un produit reconnu pour le nettoyage de la peau. Ne PAS utiliser des solvants ou des diluants. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
Contact avec les yeux	En cas de contact avec les yeux, enlever les lentilles de contact et rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin. Une bouteille rince-oeil doit être disponible à portée de main
Ingestion	Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Ne PAS faire vomir. Appeler un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes	Pas d'information disponible.
-----------	-------------------------------

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement	Traiter de façon symptomatique. Pas d'information disponible.
------------	--

RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	CO ₂ , poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
--------------------------------	---

Moyens d'extinction inappropriés	Jet d'eau à grand débit
----------------------------------	-------------------------

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, il peut se produire un dégagement de (d'):
 Monoxyde de carbone
 Dioxyde de carbone (CO₂)
 Oxydes d'azote (NO_x)
 Ammoniac
 Acide nitrique
 Aldéhydes

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

StoPox KU 611 Komp. B

5.3 Conseils aux pompiers	En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Combinaison complète de protection contre les produits chimiques
Conseils supplémentaires	Faire attention que l'eau à éteindre l'incendie ne coule pas dans les égouts, la terre ou les eaux. L'eau et la terre contaminées doivent être évacuées selon la législation en vigueur.

RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence	Ne pas respirer la vapeur/l'aérosol. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Utiliser un équipement de protection individuelle. Assurer une ventilation adéquate. Entrée interdite à toute personne étrangère au service.
6.2 Précautions pour la protection de l'environnement	Éviter de rejeter à l'égout, les fosses et les caves. Ne pas laisser entrer en contact avec le sol, les eaux de surface ou souterraines.
6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage	Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13). Nettoyer soigneusement la surface contaminée.
6.4 Référence à d'autres rubriques	Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger	Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Les personnes qui ont souffert de problèmes de sensibilisation de la peau ou d'asthme, d'allergies, de maladies respiratoires chroniques ou répétées ne devraient jamais être employées lors d'opérations dans lesquelles ce mélange est utilisé. Observer les réglementations de la protection du travail. Ne pas réutiliser des récipients vides.
Mesures d'hygiène	Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Entreposer séparément les vêtements de travail. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit. après laver les mains utiliser une crème grasse Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

StoPox KU 611 Komp. B

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs	Tenir hors de portée des enfants. Conserver dans le conteneur d'origine. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Protéger du gel, de la chaleur et du soleil. Conserver dans un endroit sec. Matériaux inappropriés pour les conteneurs Fer
Précautions pour le stockage en commun	Ne pas entreposer près des acides.
7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)	Pour de plus amples informations, consulter également la fiche technique du produit.

RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

Limite(s) d'exposition

Composants	No.-CAS
Base	Type: Paramètres de contrôle
m-phénylènebis(méthylamine)	1477-55-0
CH SUVA	valeur moyenne d'exposition 0,1 mg/m ³

Conseils supplémentaires: Possibilité d'intoxication par résorption transcutanée. Certaines substances pénètrent dans l'organisme non seulement par les voies respiratoires, mais également au travers de la peau. Il en résulte un accroissement notable de la charge toxique interne de l'individu exposé.

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Il faut prévoir un point de lavage/de l'eau pour le nettoyage des yeux et de la peau.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

a) Protection des yeux/du visage	Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166
b) Protection de la peau Protection des mains	Temps d'utilisation: < 20 min Épaisseur minimale: 0,2 mm Des gants en matériaux suivants sont appropriés comme antiéclaboussures: Gants en caoutchouc nitrile, par exemple: KCL 743 Dermatrill® P (Kächele-Cama-Latex GmbH, Hotline: 0049(0)6659-87-300, www.kcl.de) ou de gants équivalents. Les gants imprégnés doivent être immédiatement éliminés !

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

StoPox KU 611 Komp. B

Temps d'utilisation: > 480 min
Épaisseur minimale: 0,4 mm
En cas de contact prolongé (max. 8 heures), il est possible d'utiliser des gants en matériau suivant :

Gants en caoutchouc nitrile, par exemple: KCL 730 Camatril® Velours (Kächele-Cama-Latex GmbH, Hotline: 0049(0)6659-87-300, www.kcl.de) ou de gants équivalents.

Éliminer les gants imprégnés à la fin du poste de travail !

Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive EU 89/686/CEE et au standard EN 374 qui en dérive.

Il est recommandé de porter des sous-gants en coton sous les gants de protection !

Pour éviter des problèmes de peau, le porter de gants est à réduire à la limite nécessaire.

Utiliser seulement des gants protecteurs contre produits chimiques avec un étiquetage CE de la catégorie III.

Protection du corps

Vêtements étanches

En cas de risque d'éclaboussures, porter:

Tablier et bottes résistants aux solvants

c) Protection respiratoire

Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

Type de Filtre recommandé:

Filtre combiné A/P2, ou éventuellement un appareil de protection respiratoire autonome.

Protection respiratoire conforme à EN 14387.

Utiliser un appareil de protection respiratoire autonome lors des opérations de sauvetage et d'entretien dans les cuves de stockage.

Mesures de protection générales et indications diverses

Les indications concernant l'équipement de protection personnel sont valables pour la manipulation de chacun des composants ainsi que du mélange prêt à être appliqué.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux

Éviter de rejeter à l'égout, les fosses et les caves.

Ne pas laisser entrer en contact avec le sol, les eaux de surface ou souterraines.

RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	liquide
Couleur	jaune clair
Odeur	ammoniacale
Seuil olfactif	Pas de données disponibles

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

StoPox KU 611 Komp. B

pH	alcalin
Point de fusion/point de congélation	Pas de données disponibles
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	> 200 °C
Point d'éclair	> 100 °C
Taux d'évaporation	non applicable
Inflammabilité (solide, gaz)	non applicable
Limite d'explosivité, inférieure	Pas de données disponibles
Limite d'explosivité, supérieure	Pas de données disponibles
Pression de vapeur	13,8 hPa, 21 °C
Densité de vapeur	Pas de données disponibles
Densité	env. 1,1 g/cm ³ , 21 °C
Solubilité(s)(Eau)	insoluble
Coefficient de partage: n-octanol/eau	non déterminé
Température d'auto-inflammabilité	n'est pas auto-inflammable
Température de décomposition	Pas de données disponibles
Viscosité, dynamique	env. 300 mPa.s (25 °C)
Propriétés explosives	Non explosif
Propriétés comburantes	Non applicable

9.2 Autres informations

Temps d'écoulement	Pas de données disponibles
--------------------	----------------------------

RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses	Réaction aux amines. Réactions aux acides. Réagit avec les substances suivantes:
-----------------------	--

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

StoPox KU 611 Komp. B

déchets basiques

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter

Sources directes de chaleur.
En plein soleil pendant une période de temps prolongée.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter

Acides forts et bases fortes
Eviter tout contact accidentel avec des amines.
Acides organiques
Peroxydes
Agents réducteurs
sodium
Potassium
Zinc

10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition
dangereux

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.
La polymérisation est une réaction hautement exothermique et peut générer une chaleur suffisante pour provoquer la décomposition thermique et/ou la rupture des conteneurs.
En cas d'incendie des produits de décomposition dangereux peuvent se former, comme:
Gaz hydrochlorique (HCl)

Température de décomposition

Pas de données disponibles

RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Produit

Toxicité aiguë par voie orale

Estimation de la toxicité aiguë : 1.376 mg/kg

Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par inhalation

Estimation de la toxicité aiguë : 4,83 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère de test: poussières/brouillard

Méthode: Méthode de calcul

Corrosif pour les voies respiratoires.

Toxicité aiguë par voie cutanée

Estimation de la toxicité aiguë : > 2.000 mg/kg

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

StoPox KU 611 Komp. B

Méthode: Méthode de calcul

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque de graves lésions des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Peut provoquer une allergie cutanée.

Ne provoque pas de sensibilisation respiratoire.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Génotoxicité in vitro

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction
Effets sur la fertilité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour le développement

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Information supplémentaire

Le produit n'est pas contrôlé en tant que tel. Le mélange est classé selon l'annexe I de l'ordonnance (CE) 1272/2008. (détails : voir chapitres 2 et 3).

Composants:
alcool benzylique :

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

StoPox KU 611 Komp. B

Toxicité aiguë par voie orale DL50 Rat: 1.230 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation CL50 Rat: > 4,178 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère de test: poussières/brouillard

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque une sévère irritation des yeux.

3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine :

Toxicité aiguë par voie orale Nocif en cas d'ingestion.

Toxicité aiguë par voie cutanée DL50 Lapin: 1.840 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée Méthode de test: Magnusson-Kligmann

Espèce: Cochon d'Inde

Peut provoquer une allergie cutanée.

Méthode: OCDE ligne directrice 406

m-phénylenebis(méthylamine) :

Toxicité aiguë par voie orale DL50 Rat: 930 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 401

Toxicité aiguë par inhalation CL50 Rat: 1,34 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère de test: poussières/brouillard

Méthode: OCDE ligne directrice 403

Corrosion cutanée/irritation cutanée Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

StoPox KU 611 Komp. B

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Peut provoquer une allergie cutanée.

acide salicylique :

Toxicité aiguë par voie orale

DL50 Rat: 891 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 402

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque de graves lésions des yeux.

RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Toxicité

Produit:

Toxicité pour les poissons

Pas de données disponibles

12.2 Persistance et dégradabilité

Produit:

Biodégradabilité

Pas de données disponibles

Composants:

3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine :

Biodégradabilité

Type de Test: aérobique

Résultat: non dégradé rapidement

Biodégradation: 8 %

Durée d'exposition: 28 jr

Méthode: Testé selon la directive 92/69/CEE.

acide salicylique :

Biodégradabilité

Résultat: dégradé rapidement

Biodégradation: 88,1 %

Durée d'exposition: 14 jr

Méthode: OCDE Ligne directrice 301 C

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Produit:

Bioaccumulation

Pas de données disponibles

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

StoPox KU 611 Komp. B

Composants:

alcool benzylique :

Coefficient de partage: n-octanol/eau log Pow: 1,10

3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine :

Bioaccumulation Facteur de bioconcentration (FBC): < 100
En raison du coefficient de partage n-octanol/eau, on ne peut s'attendre à une accumulation dans l'organisme.

m-phénylenebis(méthylamine) :

Coefficient de partage: n-octanol/eau log Pow: 0,18 Méthode: OCDE ligne directrice 107

acide salicylique :

Bioaccumulation Facteur de bioconcentration (FBC): 100
On ne doit pas s'attendre à une bioaccumulation (log Pow ≤ 4).

Coefficient de partage: n-octanol/eau log Pow: 2,26

12.4 Mobilité dans le sol

Produit:

Mobilité Pas de données disponibles

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

12.6 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique supplémentaire Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations. Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit L'utilisateur est responsable du bon codage et de la désignation exacte des déchets produits.
Pour l'utilisation recommandée, le code OMoD peut être choisi conformément aux listes pour le mouvement des déchets (LMoD).
Les restes de produit non durcis doivent être éliminés avec le code OMoD recommandé.

Emballages contaminés Les emballages qui ne sont pas convenablement vidés doivent être

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

StoPox KU 611 Komp. B

Code OMoD pour les produits non utilisés	éliminés comme ayant été utilisés. Recyclage des emballages vides. 08 01 11* déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses (*) Déchets spéciaux au sens de l'ordonnance du DETEC concernant les listes pour le mouvement des déchets (RS 814.610.1)
--	---

RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1 Numéro ONU

ADN	2735
ADR	2735
RID	2735
IMDG	2735
IATA	2735

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADN	POLYAMINES LIQUIDES CORROSIVES, N.S.A. (m-phénylenebis(méthylamine), isophoronediamine)
ADR	POLYAMINES LIQUIDES CORROSIVES, N.S.A. (m-phénylenebis(méthylamine), isophoronediamine)
RID	POLYAMINES LIQUIDES CORROSIVES, N.S.A. (m-phénylenebis(méthylamine), isophoronediamine)
IMDG	POLYAMINES, LIQUID, CORROSIVE, N.O.S. (m-phenylenebis(méthylamine), Isophoronediamine)
IATA	Polyamines, liquid, corrosive, n.o.s. (m-phenylenebis(méthylamine), Isophoronediamine)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADN	8
ADR	8
RID	8
IMDG	8

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

StoPox KU 611 Komp. B

IATA 8

14.4 Groupe d'emballage

ADN

Groupe d'emballage II

Code de classification C7

Numéro d'identification du danger 80

Étiquettes 8

ADR

Groupe d'emballage II

Code de classification C7

Numéro d'identification du danger 80

Étiquettes 8

Code de restriction en tunnels (E)

RID

Groupe d'emballage II

Code de classification C7

Numéro d'identification du danger 80

Étiquettes 8

IMDG

Packaging group II

Labels 8

EmS number F-A, S-B

IATA

Packaging group II

Labels 8

14.5 Dangers pour l'environnement

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

StoPox KU 611 Komp. B

ADN

Dangereux pour l'environnement non

ADR

Dangereux pour l'environnement non

RID

Dangereux pour l'environnement non

IMDG

Marine polluant no

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Remarques Ces informations ne sont pas disponibles.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Remarques Non applicable

RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

COV (composés organiques volatils)
La loi sur les taxes d'incitation pour les composés organiques volatils (VCOV) pas de taxes des COV

Autres indications Pour de plus amples informations, consulter également la fiche technique du produit.

Autres réglementations Suivre la directive 92/85/CEE au sujet de la sécurité et de la santé des femmes enceintes au travail.
Suivre la directive 94/33/CE au sujet de la protection de la jeunesse au travail.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

StoPox KU 611 Komp. B

Ces informations ne sont pas disponibles.

RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS

Les modifications par rapport à la version précédente sont repérées dans la marge de gauche.

Les informations données par cette fiche de données de sécurité correspondent à l'état actuel de nos connaissances et respectent la législation nationale et européenne. Les conditions de travail de l'utilisateur se soustraient cependant à notre connaissance et à notre contrôle. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les dispositions nécessaires pour répondre aux exigences des lois. Les informations données dans la présente fiche décrivent les exigences de sécurité relatives à notre produit mais ne donnent pas la garantie des propriétés de celui-ci.

Texte complet pour phrase H

H302	: Nocif en cas d'ingestion.
H312	: Nocif par contact cutané.
H314	: Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H317	: Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	: Provoque de graves lésions des yeux.
H319	: Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	: Nocif par inhalation.
H412	: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox.	: Toxicité aiguë
Aquatic Chronic	: Toxicité chronique pour le milieu aquatique
Eye Dam.	: Lésions oculaires graves
Eye Irrit.	: Irritation oculaire
Skin Corr.	: Corrosion cutanée
Skin Sens.	: Sensibilisation cutanée

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AICS - Inventaire australien des substances chimiques; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECS - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

StoPox KU 611 Komp. B

Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire

Autres informations

Temporairement et jusqu'à épuisement de nos stocks, il se peut que vous constatiez des différences entre le marquage sur les emballages et les indications de la fiche de sécurité. Nous vous prions de nous en excuser.

Service émetteur

Abteilung TIQ
Sto SE & Co. KGaA Stühlingen
p.hammerschmitt@sto.com

Code du produit
CH / FR

PROD0865